



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 27 juin 2005

---

Le Conseil a décidé de :

- marquer son accord sur la convention conclue entre le Service Public Fédéral Justice et la Ville de Tournai qui prévoit notamment l'encadrement des sanctions alternatives (peines de travail autonomes).
- l'octroi d'un droit de superficie sur une parcelle de terrain communal située sur le Site Tournai Expo à Kain à l'ASBL Chambre Royale de la Construction du Tournaisis.
- approuver l'adhésion au Plan Mercure (vise à sécuriser les usagers les plus vulnérables) en souscrivant à l'appel à projets par le biais de deux dossiers de candidature portant sur de petits aménagements d'espaces publics conviviaux.
- prendre connaissance de la Charte de Coopération Transfrontalière signée le 18 juin 2005 entre la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Ville de Tournai et la Communauté de Communes Orchies-Beuvry-la-Forêt.
- réserver deux emplacements pour handicapés, rues de la Prévoyance et Albert Asou à Tournai et un à la rue Albert à Kain.
- interdire le stationnement rue Vauban à Tournai, face aux accès carrossables du n° 9.
- canaliser la circulation par un îlot central à la Place Clovis.
- interdire le stationnement le long de l'entrée cochère du n° 3 de la rue Saint-Piat à Tournai.
- délimiter au sol le stationnement par un bord fictif de la chaussée et une zone d'évitement striée le long du n° 132 sur une distance de 10 mètres rue Guillaume Charlier, face au Foclam.
- limiter la vitesse des véhicules à 50 km/h à Tournai (Ere), chemin de Maire.
- supprimer le stationnement réservé aux bus scolaires rue des Prisonniers à Vezon à proximité de l'Ecole Libre qui ne possède plus de bus.

- marquer son accord sur les termes du projet de convention relative à la mise à disposition au profit de la Ville des locaux situés dans la 'Ferme à Tertous', rue Albert à Vezon en vue d'organiser l'accueil extrascolaire.
- passer un marché ayant pour objet les travaux de rénovation et mise en conformité de l'éclairage extérieur de l'installation sportive du Football Club d'Esplechin.
- approuver l'avenant n° 1 des travaux modificatifs et supplémentaires de renouvellement de l'étanchéité de trois verrières à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville.
- approuver l'exécution des travaux supplémentaires de remplacement de la centrale de détection incendie de la Maison de la Culture.
- passer un marché de travaux ayant pour objet l'installation d'un élévateur à plate-forme à la Crèche Communale Clos des Poussins.
- passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition :
  - de mobilier de bureau destiné à différents Services Administratifs de la Ville.
  - de mobilier scolaire destiné à l'Ecole Communale de la rue de l'Yser à Kain.
- prend acte de la décision prise en urgence par le Collège Echevinal de remettre en état le camion citerne du Service Incendie.
- vendre de gré à gré des parcelles communales à Blandain pour une superficie totale de 3 ares 90 centiares.
- vendre par voie d'adjudication publique une cellule commerciale dont la Ville est propriétaire à la rue du Cheny à Vaulx.
- approuver le plan de modification du sentier n° 39 à Gaurain actant son déplacement côté rue de Riège.
- approuver les modifications à apporter à la voirie communale rue Bourgambray à Gaurain dans le cadre d'une demande de permis de lotir.
- prendre connaissance des compte, bilan, plan d'entreprise et rapport d'activités de la Régie Communale Autonome du Stade Luc Varenne.
- approuver les comptes, bilan et annexes de l'exercice 2004 du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.).
- émettre :
  - un avis favorable sans réserve pour 9 Fabriques d'Eglise.
  - un avis favorable avec réserve pour les 31 Fabriques d'Eglise dont les dépassements de crédits ou erreurs administratives peuvent être corrigés.
  - un avis défavorable pour les 2 Fabriques d'Eglise qui accusent un déficit dû à des modifications budgétaires.

- appliquer une redevance communale au dépôt de la demande de permis pour l'implantation, l'extension ou la transformation de surfaces commerciales.
- modifier le budget 2005 par voie de modification budgétaire n° 1 pour faire face à des dépenses pour :
  - le Projet GAZENBOIS.
  - l'acquisition de mobilier pour l'Ecole Communale de Kain.
- arrêter le nouveau tarif des pédiatres en crèches à partir du 1er janvier 2005.
- accepter un don pour le Musée des Beaux-Arts.